Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20261019-CAA24026MS68-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2026

Arlysère
UNE AGGLO à votre service

DÉCISION
n° 2026 - 196

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Commande publique – Décision d'attribution du marché subséquent MS6.8 - Sécurisation du PPI du captage de Coutelle - Création d'un chemin d'accès et mise en place d'une clôture et d'un portail issu de l'accord-cadre CAA24026 - Travaux d'extension, de renouvellement et de réparations sur les réseaux d'eau et d'assainissement - Lot n°6 : Opérations « dites complexes »

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°54 du Conseil d'Agglomération en date du 27 juin 2024 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA24026 « Travaux d'extension, de renouvellement et de réparations sur les réseaux d'eau et d'assainissement » et tout acte afférent à ce dossier, avec les entreprises les mieux disantes retenues par la CAO,

Vu l'arrêté n°2026-101 en date du 24 Avril 2026 donnant délégation à Monsieur Christian EXCOFFON pour les affaires ayant trait à la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la décision n° 2024-180 relative à l'attribution de l'accord-cadre,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et l'examen des offres présentées par les candidats,

Décide

Article 1 : Le marché subséquent MS6.8 - Sécurisation du PPI du captage de Coutelle - Création d'un chemin d'accès et mise en place d'une clôture et d'un portail issu de l'accord-cadre CAA24026 - Travaux d'extension, de renouvellement et de réparations sur les réseaux d'eau et d'assainissement - Lot n°6 : Opérations « dites complexes » est confié au groupement d'entreprises suivant :

EHTP - GUINTOLI – 385 route de la Peyrouse – 73800 LA CHAVANNE, pour un montant estimatif de 90 839,72 € HT (montant extrait du BPU-DQE, offre de base).

Article 2 : Le présent marché subséquent est un marché ordinaire de travaux. Le délai d'exécution global de l'ensemble des prestations est de 12 semaines maximum.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 19/10/2026

Le Vice-Président,
Christian Excoffon

Communauté d'Agglomération Arlysère